

MAIRIE DE MARLHES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2019

PRESENTS : DROIN Anne ; MEJEAN Henri ; BONY Catherine ; DOURRET Josselin ; FORISSIER Jean-Isidore ; THIERS Kenza ; SOUVIGNET Muriel ; CHORAIN Claudie ; DEFOURS Roger ; EPALLE François ; MOUNIER Catherine ;

ABSENTS EXCUSES : SEUX Vincent ; EPALLE Daniel ayant donné pouvoir à MEJEAN Henri ; DALMAS Martine ayant donné pouvoir à DROIN Anne ; DURIEU Antonin ;

SECRETAIRE : MOUNIER Catherine

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé après une rectification sur le rapport annuel du SICTOM : Se féliciter de la baisse des ordures ménagères récoltées mais attention à la baisse du verre récolté.

DELIBERATIONS :

Tableau des effectifs : Création d'un poste d'agent de maîtrise.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise suite à une proposition de promotion interne, Mme le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs par la création d'un emploi d'agent de maîtrise, permanent à temps complet à dater du 1^{er} Septembre 2019 et la suppression d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2019 : Filière technique, Catégorie C, Cadre d'emploi d'Agent de maîtrise, Grade d'Agent de maîtrise : Ancien effectif : 1, nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création, vu l'avis favorable du C.T.I. du CDG42 du 30 Janvier 2019, d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet, de modifier le tableau des effectifs ainsi proposé, de charger Mme le Maire de procéder à la nomination de l'agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et réglementaires.

Modification des statuts de la CCMP :

Mme le Maire donne lecture des statuts actuels de la Communauté de Communes des Monts du Pilat en date du 20 octobre 2017. Elle explique que, lors de la modification statutaire du 18 octobre 2016, la CCMP a intégré dans ses compétences obligatoires :

- 6 – Eau à compter du 1er janvier 2020,**
- 7 – Assainissement à compter du 1er janvier 2020**

Depuis, le contexte législatif a évolué et il est possible de reporter la date du transfert des compétences *Eau et Assainissement* du 1er janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

A ce jour, la minorité de blocage ayant été atteinte, il est nécessaire de procéder à une modification statutaire, afin de retirer les 2 items des compétences.

Cette modification statutaire sera effective si les conditions de majorité qualifiée sont réunies (à savoir 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Travaux Route de Riotord :

Nouvelle estimation selon projet revu avec les préconisations du Département.

Mme le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'entrée de bourg sur la Route de Riotord délibéré en séance du 18 Avril 2019.

Suite aux rencontres avec le SIEL et le Département, le cabinet Chalaye a fait une nouvelle esquisse des travaux de la route et trottoirs prenant en compte la sécurité des usagers et estimée à 125 558 € :

<i>Désignation des travaux</i>	<i>Montant H.T.</i>
PREPARATION	3 000,00
DEPOSE/ARRACHAGE DE L'EXISTANT	9 845,00
EAUX PLUVIALES	10 313,00
VOIRIE	94 920,00
Espace vert	1 300,00
Réseaux en attente pour futur lotissement	<u>6 180,00</u>
TOTAL	125 558,00

Ceci porte le projet global à 199 667 € HT (avec honoraires, éclairage public, réseaux du lotissement Loire Habitat) et induit, déduction faite des différentes subventions, un investissement pour la commune de 98 958 € (fonds propres).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de la route de Route de Riotord pour 125 558 € et autorise Mme le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres sur cette estimation.

Offre d'achat de la maison MOULIN :

La maison Moulin située au carrefour cadastrée AB 92 est en vente divisée en deux. La partie habitation qui intéresse la commune est vendue 29 000€ frais d'agence inclus.

L'acquéreur de la seconde partie demande à ce que la commune prenne en charge les frais de géomètre (estimés à 1 100 €).

Il s'agit pour la commune d'une opportunité d'agencer le carrefour du centre-bourg étroit et dangereux pour les usagers. Il y a une réflexion sur le devenir de ce bâtiment, l'aménagement du secteur.

Le Conseil Municipal, par 2 Contre et 10 Pour, autorise l'achat d'une partie de la Maison MOULIN pour 29 000 € maximum et demande à Mme le Maire de négocier le prix et à signer la vente.

Décision modificative N°1 – Budget EAU – Virement de crédits section Fonctionnement

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits suivant, sur le budget EAU de l'exercice 2019.

COMPTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte 6061 (chapitre 11)	Fournitures non stockables	- 100 € 00
Compte 673 (chapitre 67)	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 100 € 00

Questions diverses :

Projet eau Montaron :

Suite à différentes réunions avec notamment la commune de St Régis du Coin et Monsieur le Préfet, il faut faire un diagnostic pour chacune de nos communes. Nous attendons un devis pour le montage du cahier des charges et l'ouverture des appels d'offres.

Roger Defours s'interroge sur le travail des commissions étant donné que la commission ne prend pas part à ces réflexions.

Jardin Partagé :

Le cheminement du jardin sera tracé et les arbres fruitiers plantés avant fin mars. Les employés techniques seront mis à contribution afin d'alléger le prix.